



COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Bruno LAMBERT, Patrick CHAUVET, Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON, Mr Nicolas ANGOT, Mmes Hélène GLEZ, Julie RIGOLLET, Mr Tony FARIA-FERNANDES et Mme Emmanuelle MARILLAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr Jérémie PRINCE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle MARILLAUD.

Absents : Mr Lionel ERAUD et Mme Coralie GIRAUDINEAU

Secrétaire de séance : Mr Michael DERANGEON

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du 11 février 2021 est adopté à l'unanimité.

L'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2021 est reportée à la prochaine séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG - APPROBATION DES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Le conseil municipal autorise le lancement de la procédure de consultation des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises dans le respect du montant de l'enveloppe prévisionnelle globale de travaux.

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

2. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le conseil municipal prend acte du tableau des effectifs.

3. DOTATION FOURNITURES SCOLAIRES ET SORTIES SCOLAIRES

Suite à la proposition de la commission finances, le conseil municipal décide d'augmenter les dotations suivantes pour l'année scolaire 2021/2022 :

- Fournitures scolaires : 57 € par élève
- Forfait annuel classe ULIS : 378 €
- Sortie scolaire : 4 € par élève

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à proposition de la commission finances le conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

Saint Médard basket	564 €
Saint Médard tennis	506 €
Saint Médard karaté	307 €

A.P.E.L. Ecole Sainte Thérèse - Association des parents d'élèves	797 €
Amicale laïque « Ecole Delaroche »	1 660 €
Association "le chemin des papillons"	1 000 €
Association loisirs animation culture	2 465 €
Cordissimo, association de musique	266 €
Association FAUNALIS	500 €
Comité FNACA	130 €
Centre communal d'action sociale de Saint Mars de Coutais	3 000 €
ADAR Loire Atlantique	1 414 €
A.D.M.R. Saint Hilaire de Chaléons	150 €
Secours populaire français – St Philbert de Grand Lieu	186 €
Associations des restaurants du cœur	880 €
Banque alimentaire de Loire Atlantique	1 000 €
Association des paralysés de France – Nantes	200 €
ADAPEI - section Grand Lieu/Pays de Retz	300 €
Croix rouge	497 €
Association Retz' Agir - insertion et emploi Pays de Machecoul et Logne	1 296 €
Secours catholique – Caritas	160 €
Association Grand Lieu / Nokoué	500 €
Ligue contre le cancer	200 €
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire Atlantique	96 €
Association fédérative départementale des Maires de Loire Atlantique	679,32 €
Association des Maires du Pays de Retz	259,10 €
Souvenir Français	150 €
SOS Paysans en difficulté	120 €
Société des historiens du Pays de Retz	150 €
Collectif spectacle en Retz - Saint Hilaire de Chaléons	320 €
Musique et danse en Loire Atlantique (protocole d'accord signé entre l'ADDM et la commune en 2006) pour 2021	3 798,10 €

5. AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

BUDGET COMMUNE

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 334 789,44	
Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	173 654,25
Excédent de l'exercice	334 789,44
Affectation en réserve (1068)	250 000,00
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	258 443,69

BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 34 336,05 €	
Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	184 339,41
Excédent de l'exercice	34 336,05 €
Affectation en réserve (1068)	
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	218 675,46

BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 3 236,28

Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	15 550,80
Excédent de l'exercice	3 236,28
Affectation en réserve (1068)	5 000,00
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	13 787,08

Le conseil municipal approuve les affectations décrites ci-dessus.

6. VOTE DES BUDGETS ET DES TAUX D'IMPOSITION

TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Loire-Atlantique, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 15 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, il est proposé au conseil municipal de faire évoluer les taux comme indiqué ci-après :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25 %.

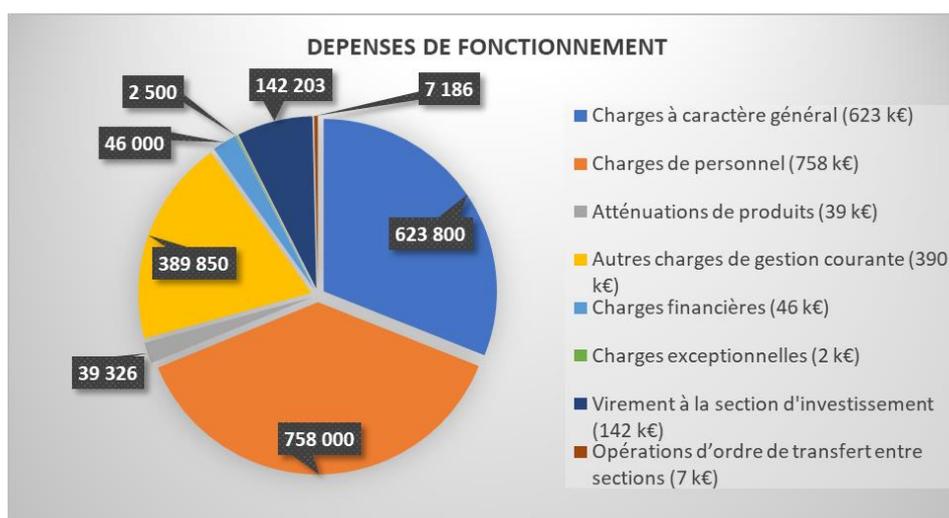
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (18 voix pour et 3 abstentions), décide de voter les taux comme suit :

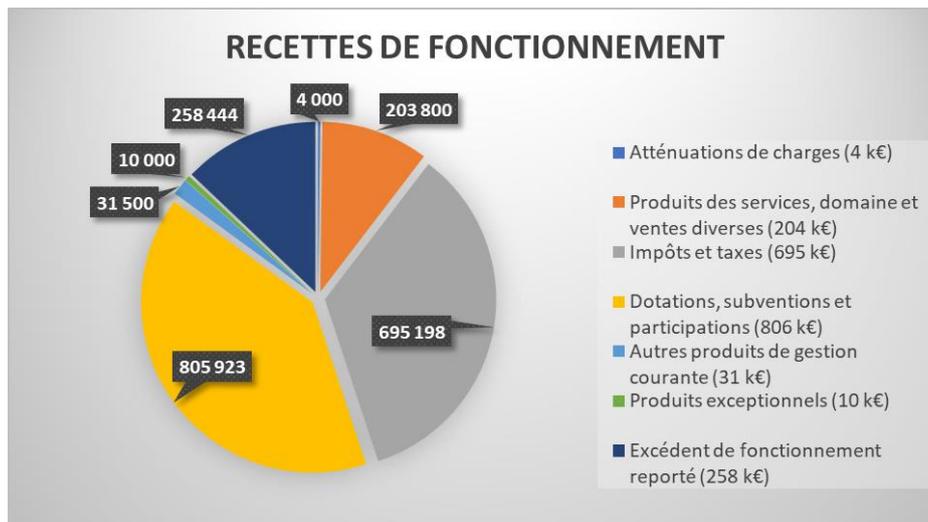
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25 %.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Section de fonctionnement

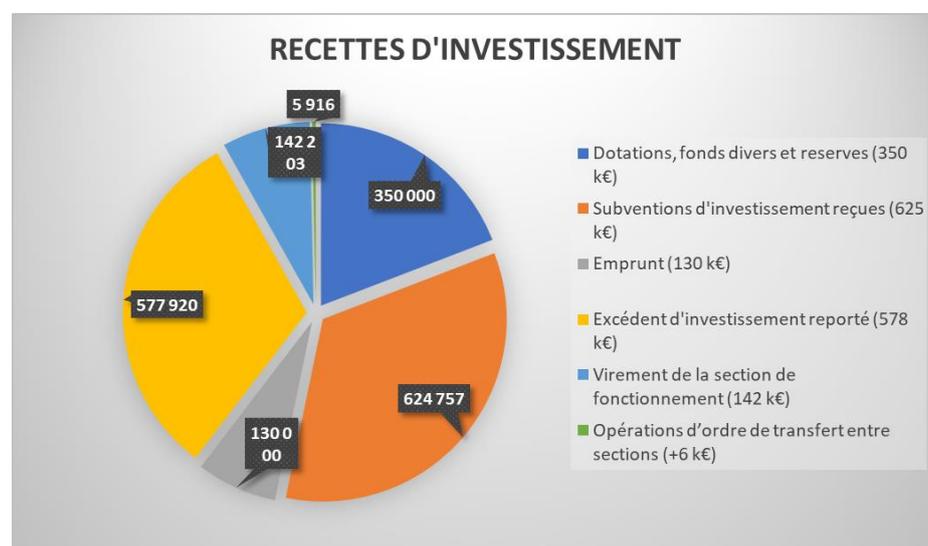
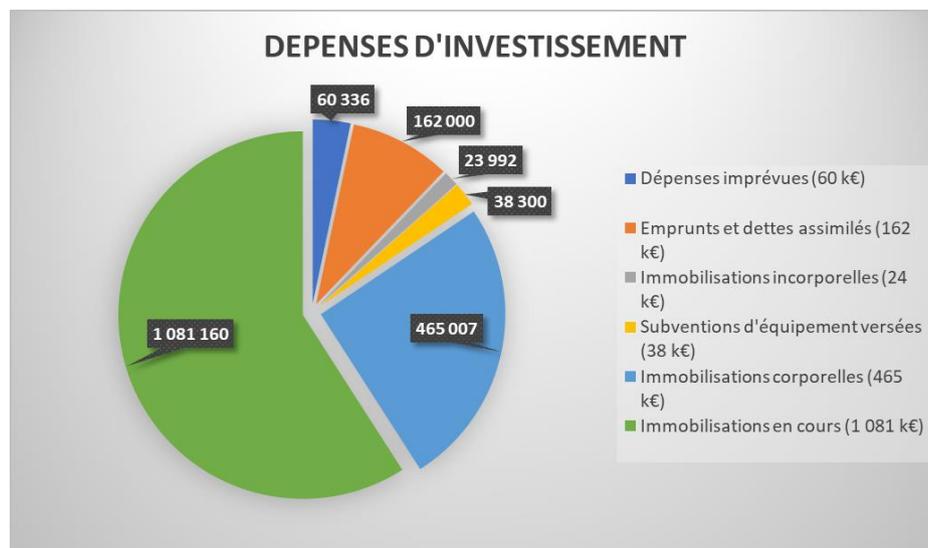
Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 008 865 €





Section d'investissement

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 1 830 795 €.



Le conseil municipal, invité à se prononcer sur le projet de budget primitif, adopte à la majorité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

<i>Dépenses - Section de fonctionnement</i>			<i>Recettes - Section de fonctionnement</i>		
Chapitre	Libellé	Prévisions 2021	Chapitre	Libellé	Prévisions 2021
011	Charges à caractère général	72 500,00	70	Vente de produits finis, prestations de services,	95 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	76	Produits financiers	0,00
66	Charges financières	3 666,63	77	Produits exceptionnels	0,00
023	Virement à la section d'investissement	215 119,77	002	Excédent de fonctionnement reporté	218 675,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 405,19	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 016,13
	Totaux	333 691,59		Totaux	333 691,59

<i>Dépenses - Section d'investissement</i>			<i>Recettes - Section d'investissement</i>		
Code	Libellé	Prévisions 2021	Code	Libellé	Prévisions 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	18 600,00	10	Dotations, fonds divers et reserves	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	231 986,76	001	Excédent d'investissement reporté	131 577,93
23	Immobilisations en cours	120 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	215 119,77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 016,13	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 405,19
	Totaux	390 602,89		Totaux	390 602,89

BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE

<i>Dépenses - Section de fonctionnement</i>			<i>Recettes - Section de fonctionnement</i>		
Code	Libellé	Prévisions 2021	Code	Libellé	Prévisions 2021
011	Charges à caractère général	3 000,00	75	Autres produits de gestion courante	8 300,00
65	Autres charges de gestion courante	502,00	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	1 800,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	13 787,08
023	Virement à la section d'investissement	16 785,08			
	Totaux	22 087,08		Totaux	22 087,08

<i>Dépenses - Section d'investissement</i>			<i>Recettes - Section d'investissement</i>		
Code	Libellé	Prévisions 2021	Code	Libellé	Prévisions 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	4 100,00	10	Dotations, fonds divers et reserves	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	16 785,08
23	Immobilisations en cours	7 588,42			
001	Déficit d'investissement reporté	1 096,66			
	Totaux	21 785,08		Totaux	21 785,08

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les budgets annexes « assainissement » et « commerce de proximité ».

7. MODIFICATION DEMANDE SUBVENTION DETR – AMENAGEMENT DU BOURG

Les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR (dotations d'équipement des territoires ruraux) pour les secteurs 2, 5 et 6 du projet d'aménagement du bourg doivent être modifiés.

Les demandes doivent être regrouper et cibler sur uniquement les pistes cyclables, les travaux de voirie n'étant pas subventionnables au titre de la DETR.

En conséquence une nouvelle délibération doit être prise afin que les montants de travaux subventionnables soient ajustés à 167 444,74 € HT.

Le conseil municipal adopte.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8. CONVENTION PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF – LOTISSEMENT LES BELLES VIGNES

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention.

AFFAIRES GENERALES

9. DELEGATION AU MAIRE : SIGNATURE DES BAUX

Dans le cadre des délégations pouvant être accordées au Maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal délègue à Monsieur le Maire la compétence suivante à :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;